

Les crédits

mes précédents. L'intérêt ne donne aucun signe d'essoufflement. En fait, en avril, l'APECA a connu les deux semaines les plus occupées de son existence, ce qui montre qu'elle fait de réels progrès dans l'accomplissement de sa mission, à savoir stimuler l'esprit d'entreprise au Canada atlantique.

Lors de mon passage à Terre-Neuve la semaine dernière, j'ai pu me rendre compte que ce programme avait beaucoup fait pour le secteur des pêches, ce dont mon collègue conviendra à la lecture des chiffres. Je sais bien que le financement des programmes régionaux n'est jamais suffisant. Mais mon collègue aura l'honnêteté d'admettre que l'APECA fait beaucoup de bien au Canada atlantique.

Mon collègue dit de ne rien supposer quant à l'honnêteté. Ce n'est pas mon avis. Je crois que, tout esprit de parti mis de côté, il reconnaît qu'il s'agit d'un bon organisme pour sa province comme pour les autres provinces de la région.

M. Tobin: Vous construisez des entrepôts frigorifiques et il n'y a pas de poisson à mettre dedans.

M. MacKay: Le programme a des répercussions économiques très importantes. C'est indubitable. On a approuvé quelque 5 100 demandes, soit des engagements financiers d'environ 600 millions de dollars en tout, auxquels s'ajoutera au cours des prochains mois 1,4 milliard d'investissement direct du secteur privé. Cela se répercute évidemment sur l'emploi.

• (1200)

L'effet multiplicateur se traduit aussi par des avantages économiques indirects d'importance similaire. Ces projets devraient créer directement 13 000 emplois, impulsion économique qui se fera sentir dans les années à venir, lorsque les projets atteindront le stade de la production commerciale. Ce stimulant arrive à point nommé pour la région de l'Atlantique.

Ce programme reste essentiel pour l'APECA, mais il ne saurait suffire à lui seul, malgré les engagements permanents dont il bénéficie. Le rôle de conseiller est aussi très important. La loi portant création de l'APECA en fait expressément mention, pour que l'APECA puisse exercer une influence légitime sur les grandes décisions

du gouvernement fédéral concernant la politique et les programmes.

Depuis deux ans qu'elle existe, l'APECA a joué son rôle de conseiller principalement dans le domaine des marchés de l'État. La région de l'Atlantique a besoin de contrats d'achat qui peuvent aider ses industries à acquérir de nouvelles technologies et compétences. Trop peu de ces contrats d'achat sont adjugés à l'extérieur des provinces du centre. L'APECA s'est fixé comme objectif un certain nombre de décisions clés en matière d'achat et essaie d'aider aussi bien les ministères clients que les entreprises de l'Atlantique à conclure le meilleur marché possible.

Cet objectif de coopération et de coordination vise à conjuguer les efforts de développement régional des gouvernements fédéral et provinciaux. Bien que dans ce domaine, les réalisations soient limitées par les mandats que tous les intervenants exercent indépendamment, l'APECA a les pouvoirs financiers et juridiques nécessaires pour accomplir la tâche. La nature de son rôle est claire dans la loi, qui dit que le ministre coordonne les activités de tous les ministères et organismes fédéraux influant sur le développement économique de l'Atlantique. Naturellement, cela comprend quelques-unes des mesures visant à appuyer la pêche que mentionnait mon collègue.

On accorde également au ministre le droit de conclure des accords avec les gouvernements provinciaux. D'ailleurs, c'est peut-être dans les documents budgétaires qui accompagnaient le budget de 1989 qu'on voit le plus clairement l'étendue des pouvoirs conférés à l'APECA. On y décrit une affectation de crédits pour fins de développement régional dans le Canada atlantique qui dépasse de beaucoup le niveau de référence de l'APECA. Cette affectation comprend, en plus du budget total de l'APECA, les fonds que d'autres ministères fédéraux consacreront à des programmes dont une partie des frais est assumée par les provinces ou encore à des initiatives spéciales de développement régional que lancera le gouvernement fédéral. On précise bien dans les documents budgétaires que l'utilisation de ces crédits sera déterminée par le ministre responsable de l'APECA.

Ces travaux de coordination se concentrent essentiellement sur un aspect des plus importants: les ententes fédérales-provinciales qui permettent aux provinces d'entreprendre des projets dont elles ne pourraient, à elles seules, assumer les frais. Ces ententes servent également à combiner les programmes fédéraux avec ceux